

N°DBCA-2021-086

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Le 02 décembre 2021, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Préserver, optimiser et adapter la RH	Permettre l'épanouissement professionnel

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code du travail,
- la délibération du Conseil d'administration n° 2021-CA-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

*
* *

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 25 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. La durée du contrat d'apprentissage peut varier de un à trois ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. L'apprenti perçoit un salaire calculé selon son âge et son ancienneté dans le dispositif.

Ce contrat permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise ou en administration sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Ce dispositif est aujourd'hui renforcé par la mise en œuvre du « Plan 10 000 jeunes », qui vise à offrir au niveau national et dans le champ de compétences du ministère de l'Intérieur plus de 10 000 stages, contrats d'apprentissage et autres opportunités à des collégiens de troisième, lycéens, apprentis et aux étudiants jusqu'à 26 ans et ce, dès les prochaines semaines jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022. Les services de la Sécurité civile sont étroitement associés à ce plan.

L'apprentissage présentant un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant, le Sdis76 s'est engagé depuis plus de 10 ans à recruter des jeunes sous ce type de contrat, et a donc décidé de s'inscrire pleinement dans le « Plan 10 000 jeunes » aux côtés de la Préfecture.

Compte tenu des dates de scolarité associées à chacun des contrats d'apprentissage suivants, le présent rapport vous est soumis pour régularisation :

Période d'apprentissage	Identité de l'apprenant	Intitulé du diplôme préparé	Affectation	Frais pédagogiques	Frais de rémunération
10/12/2021 Au 16/09/2022 (12 mois)	M. Anthime GALLOIS	Bachelor « Responsable Qualité Sécurité Environnement »	Pôle Santé et bien-être Service sécurité et qualité de vie en service	8 300,00 €	948,32 € / mois
12/10/2021 Au 27/09/2024 (36 mois)	M. Maxence DUBOIS	Manager en infrastructures et cybersécurité des systèmes d'information	Groupement Pilotage, évaluation, prospective et systèmes d'information	4 640,00 €	1 555,55 € / mois
11/10/2021 Au 16/09/2022 (12 mois)	Mme Alexandra BERTHELOT	Bachelor « Chef de projet Communication digitale »	Groupement des Affaires réservées Service Communication	6 050,00 €	687,80 € / mois

Il convient d'autoriser le président à signer tout document relatif à ces 3 contrats d'apprentissage.

*

* *

L'avis du Comité technique a été recueilli le 04 novembre 2021 :

- le collège des représentants de l'administration a émis un avis favorable à l'unanimité,
- le collège des représentants du personnel a émis un favorable à l'unanimité.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 06/12/2021

Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20211202-DBCA-2021-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Affichage : 07/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

